

Conditions d'utilisation des petites annonces

Ce service est en priorité réservé aux grâcieux ainsi qu'aux salariés des sociétés implantées à Grâces, et n'engage en aucun cas la responsabilité de la Mairie.

Conditions d'utilisation des petites annonces :

1. La consultation et la publication des petites annonces sont gratuites.
2. Toute annonce proposée à la publication est contrôlée par la Mairie avant sa parution. La publication intervient dans les meilleurs délais. La demande de publication n'est pas automatiquement acceptée. La Mairie se réserve le droit de supprimer toute annonce sans préavis, avant ou après sa publication.
3. Les personnes ayant demandé la publication d'une annonce sont prévenues par e-mail de l'acceptation ou de refus de la publication par la Mairie.
4. Les informations communiquées par l'annonceur (notamment les numéros de téléphone, adresses physiques, adresses e-mail, textes des annonces) sont :
 - soit les siennes
 - soit celles d'une personne pour le compte de laquelle il agit, avec son autorisation expresse.
5. La Mairie de Grâces décline toute responsabilité du fait de dommages résultant des informations publiées
6. La Mairie de Grâces décline toute responsabilité en cas d'interruption temporaire ou définitive de ce service, quelle que soit la raison de l'interruption.
7. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez votre demande à la Mairie de Grâces - Place André Bardoux – 22200 Grâces